

Le conseil municipal d'Huriel **s'est réuni le 7 septembre deux mil vingt-deux** à dix-neuf heures, à la mairie, en session ordinaire, au nombre de vingt, sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du deux septembre deux mil vingt-deux.

**PRESENTS** : **ABRANOWITCH** Stéphane - **MELSEN** Elise - **SUREAU** Delphine - **TABOURET** Valérie - **PIAT** Jacques - **CHABROL** Jean-Elie - **AVELINE** Pauline - **BONEMAISON** Frédéric **BOUTET** Samantha - **DESGRANGES** Antoine - **DUMONT** Serge - **MAGNIERE** Mathieu - **MAUME** Christelle - **DEFFONTIS** Sandrine - **GODET** Véronique - **BLONDRON** Alain - **OGAR** Elodie - **NAQUET** Corinne - **BERTHELIER** Frédéric – **BOURICAT** Gérard

**POUVOIRS** :

**PENAUD** Jean-Pierre à **CHABROL** Jean-Elie  
**LAURENT** Serge à **SUREAU** Delphine  
**GRATIAN** Caroline à **BOUTET** Samantha

Madame Delphine **SUREAU** a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

### **1. Présentation de l'opération de revitalisation du territoire**

La commune d'Huriel est inscrite au programme Petites villes de demain, qui accompagne les projets de territoires. Une convention cadre, qui présente les actions 2022-2026, programmées par la commune et la communauté de communes, devait initialement être signée par l'État, la commune et la communauté de communes du pays d'Huriel avant fin septembre. Monsieur le Maire rappelle que pour son projet de territoire, intitulé opération de revitalisation du territoire , « ORT », qui est en cours d'élaboration, la commune, comme d'autres communes de la région, a reçu l'autorisation de l'État d'être présenté au conseil municipal et au conseil communautaire d'octobre 2022. Monsieur le Maire rappelle et présente les actions qui ont été arrêtées dans le projet de territoire.

### **2. Fin de la régie camping**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la fermeture de la régie de recettes du camping municipal qui est géré par un délégataire privé depuis 2018.

### **3. Loyer appartement 5B à la Maison d'assistantes maternelles (MAM),**

Monsieur le Maire présente la demande des assistantes maternelles de la Mam de louer au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, l'appartement contigu à l'appartement où elles sont actuellement installées, afin d'étendre leur activité de garde d'enfants, pour laquelle elles sont de plus en plus sollicitées.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la location moyennant un loyer de 400 € et le remboursement des charges (chauffage, consommation d'eau, taxe d'enlèvement des ordures ménages).

### **4. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021**

Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021 et ses chiffres principaux indicateurs :

- Desserte de 1300 habitants
- Le volume facturé 2021 a augmenté de 10,5% par rapport à 2020.
- Prix 2,75 € m<sup>3</sup> inchangé.

## **5. Convention avec le SDIS 03 pour l'accueil des enfants de pompiers volontaires du SDIS03**

Monsieur le Maire laisse la parole à l'adjointe aux affaires scolaires et du personnel qui présente la convention à passer avec le SDIS 03 pour l'accueil des enfants de pompiers volontaires pendant le temps périscolaire, lorsque que ces derniers sont appelés en intervention. Elle détermine les conditions d'accueil de ces enfants. Le montant des prestations est pris en charge par la commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

### **Affaires générales :**

- Les prochaines manifestations sont,

Le spectacle gratuit « concert hommage » Laurent Voulzy et Alain Souchon par Jean-Pierre Chauvet à 20h30 le 16 septembre 2022 à la salle des fêtes d'Huriel.

Le festival de la RTT (Roof top tent) à l'éco camping l'alternatif du 16 au 18 septembre.

Les journées européennes du patrimoine : visite de l'église d'Huriel le 18 septembre 2022 après-midi. Église dont l'éclairage a été revisité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

- Le forum des associations a rassemblé quelques associations pour lesquelles le bilan est positif.
- Le conseil départemental a notifié à la commune, son aide de 7500 € par personne et par an (max 15 personnes), pour assurer l'animation des activités prévues dans le futur habitat intuitif. Les bailleurs sociaux, Evolia et Montluçon habitat présenteront leur projet fin septembre.
- La boîte aux lettres de l'association « les papillons » a été installée à l'école.
- Monsieur le Maire rappelle le rassemblement prévu le samedi 17 septembre 2022, à 11h devant l'hôpital de Montluçon en soutien au maintien du service pédiatrique.

Date du prochain conseil municipal : 6 octobre 2022